

CONTRÔLE SUR PIECES DE L'RESIDENCE EHPAD KERSALIC à GUINGAMP

Novembre 2023

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

N° Prescription/ Recommandation	Ecarts/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Prescription_01	Ecarts _01 et 02	1 - Gouvernance	<p>Veiller à respecter les dispositions réglementaires qui concernent le CVS :</p> <p>L'article D311-5 du CASF applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale.</p> <p>L'article D311-20 du CASF relatif à la conformité les relevés de conclusion du conseil de la vie sociale</p>	12 mois	Décision instituant le CVS Relevés de conclusion du conseil de la vie sociale signés du Président
Prescription_02	Ecart_03	1 - Gouvernance	<p>Soumettre le règlement de fonctionnement aux instances représentatives du personnel et au CVS et le faire valider par l'instance compétente de l'organisme gestionnaire afin de le mettre en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).</p>	6 mois	règlement de fonctionnement
Prescription_03	Ecart_04	1 - Gouvernance	<p>Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).</p>	12 mois	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur
Prescription_04	Ecart_05	2 - Ressources Humaines	<p>Mettre en place, une organisation permettant de vérifier les aptitudes du personnel de l'établissement à exercer auprès de personnes vulnérables, dans le respect de la réglementation (article L133-6 du CASF)</p>	3 mois	Dispositif mis en place, mise à jour de la liste des pièces demandées à l'embauche

Recommandation_01	Remarque_02	1 - Gouvernance	Formaliser dans une procédure écrite et validée les mesures mises en œuvre pour assurer de manière efficiente la continuité de la fonction de direction		
Recommandation_02	Remarques_01, 03 et 05	1 - Gouvernance	Procéder à la mise à jour de la fiche de poste du médecin coordonnateur et élaborer une fiche de poste nominative pour la fonction d'infirmière coordinatrice et la directrice afin de fixer clairement leurs missions.		
Recommandation_03	Remarque_04	2 -Ressources Humaines	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.		
Recommandation_04	Remarque_06	1 - Gouvernance	Engager les IDE positionnées sur des missions d'IDEC et d'encadrement dans un parcours de formation requis à ces fonctions.		
Recommandation_05	Remarque 07	2 -Ressources Humaines	Intégrer au plan de continuité de l'activité les modalités concrètes d'un fonctionnement en mode dégradé par une priorisation graduée des missions pour l'ensemble des fonctions selon les ressources disponibles.		
Recommandation_06	Remarque_08	3 - Gestion des risques	Mettre en place un dispositif de traitement et d'analyse des évènements indésirables formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS.		
Recommandation_07	Remarque_09	3 - Gestion des risques	Mettre en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS .		

220004527_CCAS GUINGAMP